

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération
N° DEL071222-02

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Victoria COLOMBANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jules François PAOLI par M Vincent SUSINI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Muriel ELEGANTINI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 8	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29.11.2022	Convocation : 29.11.2022			

OBJET : ACQUISITION ET INSTALLATION DE POMPES A CHALEUR REVERSIBLES A L'ECOLE MATERNELLE DE CAPANELLA- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

La pompe à chaleur réversible est un dispositif à la fois pratique et polyvalent. Le premier intérêt réside dans la fonction 2 en 1. Avec une seule installation, il est possible de bénéficier du chauffage et du rafraîchissement dans les bâtiments. La température est constante et favorise le confort tout au long de l'année.

Le second intérêt est d'ordre économique. Une PAC réversible évite d'investir dans l'achat de deux appareils différents. Les coûts liés à l'installation et à la maintenance sont également réduits. Ensuite, elle permet de diviser par 3 les frais habituels liés à la facture énergétique. Le retour sur investissement se fait en seulement quelques années.

Le troisième avantage est d'ordre écologique. La pompe à chaleur réversible puise ses ressources de la nature. Elle est non polluante, contribue à réduire l'effet de serre et rejette environ 3 à 4 fois moins de CO2 qu'une chaudière. Le quatrième intérêt concerne le rendement. Le ratio de consommation électrique est de 1 kWh pour une production de 2 à 4.

Considérant les intérêts économiques et écologiques de ce type de dispositif

Considérant qu'il serait opportun d'acquérir et installer des pompes à chaleur réversibles à l'école maternelle de Capanella

Reçu de réception en préfecture
02B-212002513-20221207-DEL071222-02-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2022

Vu le montant estimatif total de cet investissement s'élevant à 16 054,00 euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'approuver le projet d'acquisition de pompes à chaleur pour l'école maternelle de Capanella, pour un montant 16 054,00 € HT

-De recourir à un plan de financement de cette opération d'investissement tel que :

- Collectivité de Corse 50% soit 8 027,00 €
- Commune 50% soit 8 027,00 €

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

